

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

394th Council meeting  
- Foreign Affairs -  
Brussels, 3 and 4 May 1976

President : Mr Gaston THORN,  
Minister for Foreign Affairs  
of the Grand Duchy of Luxembourg



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

### Belgium:

Mr Renaat VAN ELSLANDE Minister for Foreign Affairs

## **Denmark:**

Mr Knud Boerger ANDERSEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Ivar NORGAARD	Minister for External Economic Relations
Mr Jens CHRISTENSEN	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

### Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI	Minister of State, Ministry of Foreign Affairs

### France:

Mr Jean SAUVAGNARGUES Minister for Foreign Affairs  
Mr Bernard DESTREMAU State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

### Ireland:

**Mr Garret FITZGERALD** Minister for Foreign Affairs

## Italy:

Mr Mariano RUMOR Minister for Foreign Affairs  
Mr Luigi GRANELLI Deputy State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Gaston THORN

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL

Minister for Foreign Affairs

Mr L.J. BRINKHORST

**State Secretary, Ministry of  
Foreign Affairs**

United Kingdom:

Mr Edmund DELL

Secretary of State for Trade

Mr Roy HATTERSLEY

Minister of State  
Foreign and Commonwealth Office

Mr J. TOMLINSON

Parliamentary Under Secretary,  
Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI

President

Mr Carlo SCARASCIA-MUGNOZZA

Vice-President

Sir Christopher SOAMES

Vice-President

Mr Albert BORSCHETTE

Member

Mr Guido BRUNNER

Member

Mr Claude CHEYSSON

Member

o

o

o

CONFERENCE ON INTERNATIONAL ECONOMIC CO-OPERATION AND  
PREPARATION FOR THE 4TH UNITED NATIONS CONFERENCE ON  
TRADE AND DEVELOPMENT

The Council took note of the proceedings of the third session of the CIEC Commissions. It felt that work was progressing satisfactorily and had enabled a number of fundamental problems, to which solutions had to be sought in the framework of the North-South dialogue, to be clarified.

In this context the Council pointed out that the CIEC discussions and those of the 4th UNCTAD in Nairobi were complementary.

The Council also held a detailed discussion on the subject of the 4th UNCTAD. It worked out the joint positions to be taken by the Community in Nairobi and set out the guidelines to be followed by the delegations of the Nine attending the Conference.

At the opening of the 4th UNCTAD, the President of the Council and the Commission representative will make general statements on behalf of the Community, the texts of which will be published in Brussels on the same day.

ELECTION OF MEMBERS OF THE EUROPEAN PARLIAMENT BY DIRECT  
UNIVERSAL SUFFRAGE

The Council held a wide-ranging discussion on the problem of the distribution of seats within the Parliament when it was elected by direct universal suffrage. It agreed to continue discussing this matter at its next meeting on 31 May and 1 June 1976.

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH AND GENERAL VIEW OF THE  
COMMUNITY'S EXTERNAL FINANCIAL COMMITMENTS IN RESPECT  
OF VARIOUS MEDITERRANEAN COUNTRIES

The Council again discussed in detail the possible total amount (EIB own resources and budget resources) of the Community's external financial commitments towards the various countries with which negotiations were already being held or with which they were to be held.

It instructed the Permanent Representatives Committee to submit to it in time for its next meeting suggestions concerning possible ways of distributing this amount among the various countries concerned, in order to enable it to adopt the necessary negotiating directives.

RELATIONS WITH PORTUGAL

The Council took the necessary decisions for the continuation of the negotiations currently in progress with Portugal, with particular reference to the essential features of the financial co-operation which is to take over from the emergency aid granted to Portugal in October 1975.

The Permanent Representatives Committee was instructed to finalize the text of the additional negotiating directives.

SUMMER TIME

In connection with the introduction of a system of summer time in the Community, the Council was called upon to fix the dates for the beginning and end of the period of summer time in the Community for 1977, 1978 and 1979.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to attempt to resolve the remaining difficulties in this matter at its own level.

RELATIONS WITH GREECE

The Council noted that the preparatory work within the Community bodies for examination of Greece's application for membership of the Communities had got under way according to the schedule previously adopted, and it instructed the Permanent Representatives Committee to submit a more detailed report for the next Council meeting.

Environment

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directive on pollution caused by certain dangerous substances discharged into the aquatic environment of the Community. This Directive is part of the European Communities' environment programme, adopted by the Council on 22 November 1973.

The Council has already adopted other Directives in this context concerning:

- surface water for the production of drinking water (16 June 1975),
- the quality of bathing water (8 December 1975).

Others are still under examination within the Council. These concern:

- the quality of water for human consumption,
- waste from the titanium dioxide industry,
- waste from paper pulp industry,
- the dumping of waste at sea.

This Directive will serve as a point of reference for the Community and the Member States in the international and bilateral negotiations for several conventions or draft conventions aimed at protecting international watercourses and the marine environment against pollution: the Convention on

the prevention of marine pollution from land-based sources (Paris Convention), the draft Convention for the protection of the Rhine against chemical pollution, and the draft European Convention for the protection of international watercourses against pollution (Strasbourg Convention).

The Directive itself establishes a first list (black list) of certain substances which are particularly dangerous because of their toxicity, persistence or bioaccumulation, and a second list (grey list) containing substances which also have a deleterious effect on the aquatic environment, but whose effect can be confined to a given area and depends on the characteristics and location of the water into which the substances are discharged.

The authorization issued by a Member State will fix the emission standards for the substances on the black list in each case (for example, the quantity of a blacklisted substance admissible in factory waste). These standards must not exceed the limits to be set by the Council. The Council will also set water quality objectives for these substances. (The quality objective for a given environment covers all the requirements which must be met in order to protect human beings and the environment in general.) Any State which wishes to have recourse to the quality objectives method must prove that it is complying with a number of conditions laid down in the Directive.

The authorization issued by a Member State will specify the emission standards for the substances on the grey list calculated on the basis of the quality objectives for water set out in the programmes adopted by each Member State. Arrangements will be made by the Commission together with the Member States to compare these national programmes.

The Directive covers inland surface water, territorial waters, internal coastal waters and ground water. Pending a proposal for a specific Directive on ground water, Member States are to apply a system of zero-emission as regards substances on the black list.

The Directive also provides for a procedure for informing the Commission on how the Directive is being applied. The Commission has stated its readiness to report to the Council every five years on how the Directive is being implemented.

The adoption of this framework Directive will be followed by a preliminary period designed to allow both the Commission and the Member States to make the necessary arrangements concerning its implementation.

Commercial policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations

- amending Regulations (EEC) Nos 87/76, 88/76, 90/76 and 92/76 establishing indicative ceilings and Community supervision for imports of certain products originating in Austria, Finland, Norway and Sweden;
- suspending the application of the indicative ceilings for imports of certain products originating in Finland, Norway, Portugal and Sweden established by Regulations (EEC) Nos 88/76, 90/76, 91/76 and 92/76;
- increasing the size of the Community tariff quotas opened for 1976 by Regulations (EEC) Nos 3150/75, 3151/75, 3152/75 and 3153/75 for certain textile products originating in Malta;
- amending Regulation (EEC) No 2051/74 on the customs procedure applicable to certain (fisheries) products originating in and coming from the Faroe Islands.

o

o o

Approximation of laws

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directives

- amending for the 11th time Directive 64/54/EEC on the approximation of the laws of the Member States concerning the preservatives authorized for use in foodstuffs intended for human consumption;
- amending for the second time Directive 65/66/EEC on the approximation of the laws of the Member States laying down specific criteria of purity for preservatives authorized for use in foodstuffs intended for human consumption.

o

o o

Relations with the ACP/OCT

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Rules of Procedure of the European Development Fund Committee. Now that its Rules of Procedure have been adopted, the European Development Fund Committee will be able to meet and to begin its work.

o

o o

Energy

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the following texts which were the subject of political agreements at its last meeting on energy (<sup>1</sup>):

- the Regulation amending Regulation (EEC) No 1056/72 on notifying the Commission of investment projects of interest to the Community in the petroleum, natural gas and electricity sectors;
- the Decision on the grant of measures of support for Community projects in the hydrocarbons sector;
- the Directive regarding a Community procedure for information and consultation on the prices of crude oil and petroleum products in the Community;
- the Recommendations on the rational use of energy
  - by promoting the thermal insulation of buildings;
  - in the heating systems of existing buildings;
  - consumed by road vehicles by improving driving habits;
  - consumed in urban passenger transport;
  - required for the operation of household electrical appliances.

---

(<sup>1</sup>) See Press Release No 369/76 (Presse 29)

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 30 avril 1976  
MS/mh

Remis au télex à 16h30

NOTE BIO(76)153 aux Bureaux Nationaux

cc. aux Membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X

**PREPARATION CONSEIL MINISTRES AFFAIRES ETRANGERES DES 3 ET 4 MAI**

Voici quelques éléments actuellement disponibles au sujet du Conseil de lundi et mardi. Ces éléments pourraient être complétés en fin d'après-midi ou lundi matin le cas échéant.

1. Lundi 10 h. : réunion des ministres des Affaires étrangères portant notamment sur la coopération politique. Je vous rappelle que les ministres des Affaires étrangères tiendront une réunion informelle les 14 et 15 mai prochains au Château de Senningen (Luxembourg) et qu'une réunion du dialogue euro-arabe au niveau des hauts-fonctionnaires est prévue du 17 au 20 mai, également au Luxembourg.
  2. Déjeuner de travail (le Président Ortoli participera à la réunion et au déjeuner).
  3. 15 h. Réunion du Conseil qui devrait porter pour l'essentiel sur les points suivants :
- A. CNUCED ET CCEI : le COREPER a fait hier après-midi le point de la situation à l'issue des travaux de la troisième session de la CCEI. Le Conseil pourrait en tirer les conclusions nécessaires et préciser sa position pour la CNUCED IV. (voir notamment BIO(76) n° 119 suite 4 et fin, 134 et 149).

B. Rapport TINDEMANS

Le Conseil se saisira dans une formation adéquate du problème de l'identification et de la mise en oeuvre des éléments les plus urgents du Rapport Tindemans.

Il pourrait s'agir notamment dans le domaine économique et social d'examiner :

- les suites à donner aux délibérations du Conseil européen à ce sujet;
- la préparation et les conditions d'organisation (y compris les délais) de la prochaine Conférence Tripartite.

Dans le domaine institutionnel : Parlement européen, Commission et d'une manière générale, renforcement des compétences d'exécution et de gestion de la Communauté, il faut noter qu'un certain nombre de points importants contenus dans le Rapport Tindemans, feront l'objet d'un examen du Conseil au titre des points inscrits à l'OJ, tels que l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et l'union des passeports (qui peut être considérée comme l'un des éléments de "l'Europe du citoyen").

Les travaux des ministres réunis, en ce qui concerne le Rapport Tindemans et l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, dans le cadre de cette formation adéquate, constituent à la fois :

- une préparation du prochain conseil européen,
- l'amorce ou la confirmation de la mise en oeuvre des éléments les plus urgents compte tenu de la situation économique et sociale de la Communauté.

C. Autres points

- Election du Parlement européen : répartition des sièges compte tenu des dernières propositions du Président de la Rép. française et de l'initiative du Président Thorn;
- Union des passeports : plusieurs questions restent en suspens ou doivent être confirmées (référence à la Communauté sur la couverture, choix du symbole, langue des rubriques des pages intérieures, couleur, forme et base juridiques de l'acte portant création du passeport uniforme);

- Heure d'été : le Conseil sera appelé à se prononcer sur l'harmonisation des périodes des heures d'été dans les pays qui l'appliquent.

Je vous rappelle que la Commission avait proposé en février 1976 les dates de début et de fin de l'heure d'été pour la période 1977-79. Faute d'accord de tous les Etats membres au niveau des instances du Conseil et compte tenu de l'urgence qu'une décision soit prise au niveau communautaire, la Commission a demandé que le Conseil lui-même se saisisse de deux problèmes encore ouverts :

- à quel date commune faut-il introduire l'heure d'été dans les pays qui l'appliquent
- à quel date commune faut-il mettre fin à l'application de l'heure d'été.

- Relations extérieures : DIS : il est probable que la réunion préliminaire traditionnelle se tiendra mardi plutôt que lundi.

Il est difficile de faire le départ entre les points qui pourraient être traités dans ce cadre et ceux traités dans la réunion normale ou restreinte ou encore au cours de la réunion des ministres des Affaires étrangères et du déjeuner.

Il s'agit des points suivants :

Grèce : rapport intérimaire

Portugal : état des négociations sur les engagements financiers.

Chypre : préparation de la 3ème session du Conseil d'Association (4/5), et notamment discussion du problème de coopération financière.

Approche globale méditerranéenne.

CNUCED : organisation et conduite de la négociation. FIN DIS.

Amitiés,

Manuel SANTARELLI



COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles le 4 mai 1976

PRIORITE P 1

Remis au télex à 10 h 20

Note BIO (76) 153 (suite 1) aux Bureaux nationaux  
c. c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

Conseil Affaires générales

1. Aide d'urgence à l'Afrique Australe

Faisant suite aux délibérations du Conseil du 6 avril, les Ministres des Affaires étrangères ont approuvé hier les orientations proposées par la Commission en ce qui concerne la répartition de l'aide d'urgence de la Communauté en faveur des pays d'Afrique Australe.

Le total de 30 millions de dollars sera reparti de la façon suivante :

Zaire :	18 Mio
Zambie:	9 Mio
Malawi :	1,8 Mio
Botswana :	1,2 Mio

Cette ventilation a été établie en fonction des pertes subies par les pays intéressés en raison des difficultés d'acheminement de leurs produits d'exportation à la suite soit des événements d'Angola soit de la fermeture de la frontière entre le Mozambique et la Rhodésie.

La décision formelle sera prise dans les prochains jours par la Commission après avis du Comité du FED.

Je rappelle que cette aide vient compléter d'une part les actions bilatérales engagées par les Etats membres (et dont la coordination a été décidée), d'autre part les actions d'aide alimentaire de la Communauté dans la région (qui devraient totaliser environ 2,7 Mio de dollars).

2. CNUCED

Les Ministres des Neuf se sont efforcés hier après-midi de définir la position de départ de la Communauté à Nairobi, position que devra exprimer M. THORN lors du discours qu'il prononcera jeudi matin (en principe).

Il a été entendu que le Président du Conseil disposerait à cet égard d'une certaine latitude, ce qui signifie que le texte de son discours ne sera pas soumis formellement à l'approbation des Ministres. Par ailleurs il a été convenu que la coordination sur place devrait permettre d'adapter la position de la Communauté à l'évolution des débats.

. / .

Il est donc difficile au stade actuel de définir avec précision l'attitude de la Communauté : il est clair que des divergences importantes subsistent entre Etats membres sur certains points essentiels (notamment quant au financement d'éventuels accords sur les produits de base, et au sujet de l'endettement) et que par ailleurs, comme il est normal, les Etats membres, et de ce fait la Communauté, <sup>ne</sup> sont pas disposés à mettre d'entrée de jeu toutes leurs cartes sur la table.

Il reste que tous les Etats membres semblent conscients de l'impérieuse nécessité de ne pas compromettre la poursuite des travaux du Dialogue Nord-Sud et pour cela de parvenir à Nairobi à certains résultats ou au moins à certaines orientations positives.

Mais si tous reconnaissent que le moment approche où l'on devra passer du "dialogue" à la négociation, ils ne semblent pas situer exactement à la même date (et au même endroit) le moment où cette négociation devrait se nouer.

La Commission pour sa part est convaincue de la nécessité d'obtenir à Nairobi des résultats concrets sur certains points clefs et s'efforcera, sur place, d'amener les Etats membres non seulement à maintenir une position commune, mais aussi à faire évoluer celle-ci.

A SUIVRE.

Amitiés,

M. SANTARELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. SANTARELLI". The signature is composed of several intersecting and overlapping lines forming a stylized, abstract shape.

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

PRIORITE P- 1

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 4 mai 1976  
MV/mh

Remis au télex à 17 h.

NOTE BIO(76) 153 suite 2 et fin aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X

**CONSEIL "AFFAIRES ETRANGERES"**

Voici les résultats du Conseil "Affaires étrangères" qui s'est terminé à 13h30.

**POINTS A :** l'adoption du règlement portant création du mécanisme financier a été reportée jusqu'à la prochaine session.

**PREPARATION DE CNUCED IV :**

aux termes du communiqué de presse officiel, "le Conseil a procédé à un examen approfondi du dossier de la CNUCED IV. Il a déterminé les positions communes à présenter par la Communauté à Nairobi et a tracé les orientations sur la base desquelles les délégations des Neuf sur place participeront à la Conférence.

A l'ouverture de la IVème CNUCED, le Président du Conseil et le Représentant de la Commission formuleront au nom de la Communauté des déclarations générales dont les textes seront rendus publics le même jour à Bruxelles."

En fait le Conseil n'a pas pu se mettre d'accord sur une position commune, ni sur le fonds commun pour le financement des actions dans le domaine des matières premières, ni sur le problème de l'endettement. Sur ces deux points, la formule de compromis rédigée par le groupe de travail et qui était considérée comme acceptable par huit délégations, a été jugée trop minimalistre ou restrictive par la délégation néerlandaise.

Toutes les délégations étaient toutefois d'accord pour faire confiance à la présidence en ce qui concerne la présentation de la position communautaire à Nairobi.

**ENGAGEMENTS FINANCIERS EXTERIEURS DE LA COMMUNAUTE ENVERS CERTAINS PAYS MEDITERRANEENS :**

Aux termes du communiqué de presse, "le Conseil a procédé à un nouvel échange de vues approfondi sur le montant total (fonds propres BEI et ressources d'origine budgétaire) que pourraient atteindre les engagements financiers extérieurs de la Communauté envers les différents pays avec lesquels des négociations sont en cours ou envisagées.

Il a chargé le Comité des Représentants Permanents de lui soumettre, d'ici sa prochaine session, des suggestions, sous forme d'hypothèses, en ce qui concerne la répartition de ce montant total entre les différents pays concernés, afin de pouvoir arrêter les directives de négociation nécessaires."

**RELATIONS AVEC LE PORTUGAL :**

le Conseil a pris les décisions nécessaires à la conclusion des négociations en cours avec le Portugal, notamment en ce qui concerne la coopération financière destinée à prendre le relais de l'aide d'urgence accordée à ce pays en octobre 1975.

**RELATIONS AVEC LA GRECE :**

Aux termes du communiqué de presse, le Conseil a constaté que les travaux préparatoires au sein des Instances communautaires concernant l'examen de la demande d'adhésion de la Grèce aux Communautés sont désormais engagés selon le calendrier précédemment arrêté et a chargé le Comité des Représentants Permanents de lui soumettre un rapport plus détaillé lors de sa prochaine session". Comme prévu, il n'y a eu aucune décision sur le fond.

HEURE D'ETE :

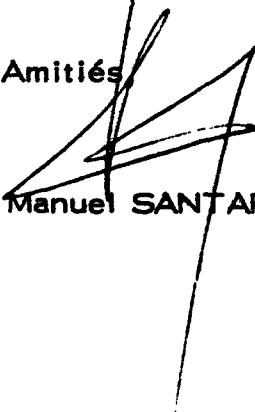
la délégation britannique a fait savoir qu'elle pourrait accepter les dates proposées pour le début de la période de l'heure d'été communautaire pour 1977, 1978 et 1979, si les autres délégations acceptaient de prolonger la fin de la période de 2 ou 3 semaines. Cette suggestion soulève encore quelques problèmes. Le Conseil a donc renvoyé le dossier au COREPER et chargé celui-ci d'essayer de trouver une solution dans les 15 jours à venir.

UNION DES PASSEPORTS : renvoyé sans discussion à la prochaine session.

ELECTION DU PE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT :

le Conseil a eu un échange de vues sur le problème de la répartition des sièges, mais sans arriver à aucune conclusion. Il reprendra l'examen de ce problème lors de sa prochaine session des 31/5 et 1/6.

Sous "POINTS DIVERS", les délégations britannique, irlandaise et allemande ont fait des déclarations sur les problèmes de la pêche. Les Britanniques et les Irlandais ont clarifié leur position en ce qui concerne la zone côtière exclusive, ainsi que le système des quotas nationaux suggéré par la Commission, et ont demandé à celle-ci de faire des propositions détaillées à ce sujet.

Amitiés  
  
Manuel SANTARELLI